ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

stations-service

Question écrite n° 130275

Texte de la question

M. Philippe Meunier attire l'attention de M. le secrétaire d'État auprès du ministre de l'économie, des finances et de l'industrie, chargé du commerce, de l'artisanat, des petites et moyennes entreprises, du tourisme, des services, des professions libérales et de la consommation, sur les mises aux normes nécessaires afférentes à la fermeture d'une station essence et plus particulièrement à la désaffectation des cuves à essence. Ces mises aux normes impliquent un coût financier important en particulier pour les stations essences situées en milieu rural. Aussi, il lui demande de bien vouloir lui indiquer les dispositifs d'accompagnement prévus en la matière et si une cessation d'activité peut donner lieu à une indemnisation.

Données clés

Auteur : M. Philippe Meunier
Circonscription : Rhône (13e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire
Type de question : Question écrite
Numéro de la question : 130275
Rubrique : Énergie et carburants
Ministère interrogé : Commerce, artisanat et consommation
Ministère attributaire : Redressement productif

Date(s) clée(s)

Question publiée le : 13 mars 2012, page 2173
Question retirée le : 19 juin 2012 (Fin de mandat)